

## La MGEN limitera la hausse de ses cotisations à 3,7 % en 2011

Le 3 décembre 2010, le Conseil d'administration du groupe MGEN a décidé d'augmenter les cotisations 2011 des adhérents MGEN de 3,7 %, conformément à ce qu'il avait annoncé fin octobre.

La nouvelle taxe sur les contrats d'assurance solidaires et responsables (TCA) et les déremboursements de soins et médicaments, induits par les Lois de Finances et de Financement de la Sécurité sociale pour 2011, ont rendu nécessaire une hausse des cotisations de la MGEN dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La mutuelle, qui reverse 95 % du montant des cotisations sous forme de prestations, n'a en effet pas d'autre choix.

Une hausse sera donc appliquée, de 3,7 %, équivalente à la stricte répercussion des mesures gouvernementales.

La MGEN a ainsi souhaité appliquer l'augmentation la plus limitée possible, dans un contexte de gel des salaires des fonctionnaires et de dégradation de leur pouvoir d'achat. Une complémentaire santé doit rester un poste budgétaire accessible pour les ménages, alors que plus de 15% des Français renoncent déjà parfois aux soins pour des raisons économiques.

### Thierry Beudet, Président de la MGEN :

*« Augmenter les cotisations de nos adhérents est une décision difficile, que nous prenons sous la contrainte. Le gouvernement appelle maintenant de ses vœux une grande réflexion nationale sur la protection sociale. Il y a urgence et les mutuelles, dont la MGEN, sont prêtes à ce grand débat. Taxer et dérembourser n'est en effet pas la solution. Il faut au contraire aller vers plus d'équité et de solidarité, ce que propose le modèle mutualiste. »*

### A propos de la MGEN

Première mutuelle santé française, la MGEN gère le régime obligatoire d'assurance maladie des professionnels de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports. Elle fournit des prestations complémentaires en santé, prévoyance, dépendance et retraite. Via la mutuelle MGEN Filia, elle est la complémentaire santé de plus de 110 000 personnes de tous statuts professionnels. Avec 33 établissements sanitaires et médico-sociaux, elle offre aux assurés sociaux une structure de soins diversifiée (médecine de ville, soins de suite et de réadaptation, hébergement de personnes âgées et handicapées...). En 2009, la MGEN a assuré la protection sociale de près de 3,441 millions de personnes, représentant 2,983 milliards d'euros de versements au titre du régime obligatoire et 1,256 milliard d'euros de prestations au titre du régime complémentaire.